



GT du 20 janvier 2014 Règles de Gestion Déclaration Liminaire

Face à un manque patent de considération et à une absence de visibilité quant à leurs parcours de carrières, le désenchantement gagne la population des IP/AFIPA et AFIP.

Les cadres supérieurs que nous représentons ne comprennent plus leur Direction Générale qui gère leurs parcours de carrières au coup par coup sans aucune visibilité de moyen terme comme le démontre la variabilité d'une année sur l'autre des conditions de passage des sélections AFIPA et AFIP.

Pour avoir le sentiment d'être respectés par leur Direction Générale, les cadres supérieurs ont besoin que celle-ci leur propose un parcours ascendant, dynamique et motivant en terme de responsabilité avec des conditions de passage d'un grade ou d'une fonction à l'autre clairement définies, tenant compte de la réalité du stock et destinés à se stabiliser dans le temps.

Face à cette situation de désenchantement, le SCSFiP attend beaucoup de ce groupe de travail mais, il faut bien l'avouer, le contenu des documents transmis laisse à penser que nous risquons de passer à côté des vrais sujets par volonté ou par manque d'ambition de la part de la Direction Générale. Nous jugerons à l'issue de ce groupe de travail si nos inquiétudes se révélaient infondées.

En effet, comment engager une réflexion sur les règles de gestion sur les cadres supérieurs sans que ne soit évoqué dans les documents :

- ni la question centrale de la doctrine d'emplois dévolus à chaque grade,
- ni son corollaire à savoir la cartographie des dits emplois dévolus aux différents grades et les indispensables notions de parcours de carrière,
- ni aucun élément de GPEEC ?

C'est pourquoi le SCSFiP souhaite que le premier sujet abordé dans ce groupe de travail soit celui de la définition de la doctrine d'emplois dévolus à chaque grade.

Pour être comprise par tous, cette doctrine doit clairement respecter la hiérarchie des grades et être cohérente au regard des concours ou examens professionnels proposés à l'ensemble des cadres.

La définition des parcours de carrières et des règles de gestion ne peut être entreprise sans prise en compte des données démographiques actuelles et futures de chacun des grades. Là aussi, il nous semble, et nous le regrettons, que la GPEEC reste à la DGFIP encore à l'état embryonnaire.

Dans le prolongement de cette dernière remarque, le SCSFiP déplore que tous les documents se polarisent sur les contextes des 2 ex –directions disparues depuis maintenant 6 ans et restent muets sur le contexte actuel de la DGFIP, celui qui intéresse le plus grand nombre, avec notamment la réduction drastique et continue des promotions à AFIPA, AFIP et AGFIP.

Pour le SCSFiP, les parcours de carrières à proposer aux cadres doivent dorénavant être définis au regard de ce contexte DGFIP. La DG pourrait être tentée de procéder à des saupoudrages en s'inspirant d'une part, de ci de là des règles en vigueur dans les anciennes directions et d'autre part, du lobbying de certains pensant aboutir à une sorte de consensus mou qui pourrait se faire en grande partie sur le dos des IP, AFIPA et AFIP.

En conclusion, ce GT est crucial pour les cadres supérieurs que nous représentons, et nous demandons à ce que la DG reconnaisse au préalable la nécessaire refonte des parcours de carrières de ses cadres supérieurs dans le respect de la hiérarchie des grades.

A cet égard, nous pensons qu'il est temps pour la Direction Générale d'avoir enfin une vraie vision sur ce sujet et qu'à l'occasion des travaux de ce groupe, nous puissions faire preuve collectivement de réalisme, de pragmatisme, de cohérence et pourquoi pas (rêvons un peu)d'imagination !